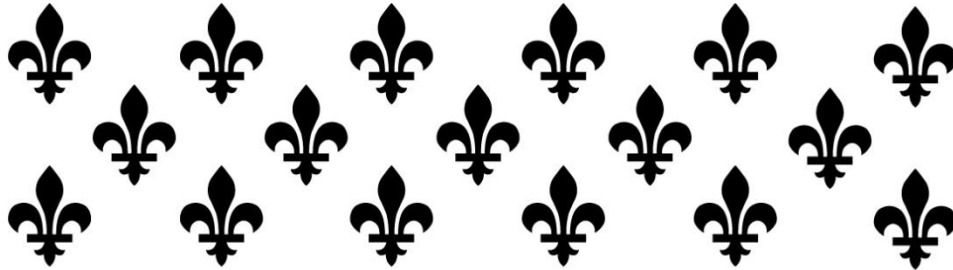


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 2 novembre 2021 — N° 7

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 10 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Moment de recueillement

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 28 octobre 2021, sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Melançon (Verdun), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), Mme Samson (Iberville), Mme Ghazal (Mercier), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Derraji (Nelligan), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), Mme St-Pierre (Acadie), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et Mme Hivon (Joliette), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

2 novembre 2021

À la fin de son intervention, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour le sous-financement chronique imposé aux organismes communautaires, en dépit de leur apport essentiel dans le contexte de pandémie et de l'explosion des besoins des populations en situation de vulnérabilité.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Melançon (Verdun), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), Mme Samson (Iberville), Mme Ghazal (Mercier), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Derraji (Nelligan), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), Mme St-Pierre (Acadie), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Hivon (Joliette) et M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Fortin, leader de l'opposition officielle, présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de vision en matière de mobilité visant à réduire les temps de déplacements des usagers.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Melançon (Verdun), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), Mme Samson (Iberville), Mme Ghazal (Mercier), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Derraji (Nelligan), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), Mme St-Pierre (Acadie), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, et M. Fortin, leader de l'opposition officielle, sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

2 novembre 2021

Le débat terminé, M. Picard, premier vice-président, entreprend la mise aux voix des motions pour formuler un grief présentées au cours du débat; à 11 h 43, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin de permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 11 h 53.

M. Picard, premier vice-président, déclare les motions pour formuler un grief recevables, à l'exception de la motion présentée par Mjme Samson (Iberville), pour laquelle il rend la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion formulant un grief présentée par Mme Samson (Iberville) dans le cadre du débat sur le discours d'ouverture de la session est irrecevable puisqu'elle contient des propos non parlementaires. En effet, la motion a pour effet d'imputer des motifs indignes au gouvernement, ce qui n'est pas permis par le règlement.

Est d'abord mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le premier ministre pour avoir présenté un bilan d'actions gouvernementales sans qu'il soit accompagné d'une réelle vision ambitieuse et innovante pour le futur du Québec et de solutions aux deux grandes crises auxquelles le Québec fait face : la lutte aux changements climatiques et la pénurie de main-d'oeuvre.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 26 en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

2 novembre 2021

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme David (Marguerite-Bourgeoys). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour l'absence de vision et de plan d'avenir pour l'essor de l'Enseignement supérieur au Québec.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 27 en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Gaudreault (Jonquière). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de vision et d'ambition en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques, ainsi que pour l'absence d'un plan sérieux et crédible pour faire face à l'urgence climatique.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 28 en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

2 novembre 2021

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son incapacité à identifier les causes qui fragilisent la santé mentale et le bien-être de nos jeunes adultes et à agir en cette matière.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **29** en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Melançon (Verdun). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de cohérence en matière de lutte aux changements climatiques et l'absence d'un plan concret pour atteindre les cibles québécoises de réduction d'émission de GES.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **30** en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

2 novembre 2021

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Fontecilla (Laurier-Dorion). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son déni de la crise du logement touchant tout le Québec.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 31 en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Arcand (Mont-Royal–Outremont). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour le choc tarifaire que les ménages et les entreprises du Québec devront subir en avril 2022 en raison du bond substantiel que la facture d'électricité fera en pleine reprise économique.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 32 en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

2 novembre 2021

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Ghazal (Mercier). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son manque de vision pour la nécessaire transition écologique de notre économie.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 33 en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Perry Mélançon (Gaspé). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de vision et d'intérêt en matière de développement régional et d'occupation du territoire, notamment en ce qui a trait à la rétention et l'attraction des jeunes dans les régions du Québec.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 34 en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

2 novembre 2021

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Derraji (Nelligan). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de vision en matière économique et son refus systématique de reconnaître le problème n° 1 de nos entreprises, soit, la pénurie de main-d'oeuvre dans toutes les régions du Québec.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 35 en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition Avenir Québec pour son manque d'ambition à lutter contre la crise climatique et la crise de la biodiversité, deux crises indissociables l'une de l'autre.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 36 en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

2 novembre 2021

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme St-Pierre (Acadie). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de vision pour soutenir les créateurs et le milieu culturel et pour préserver le patrimoine québécois.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 37 en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Leitão (Robert-Baldwin). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de profondeur quant à la lutte aux changements climatiques et les principes d'écofiscalité.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 38 en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

2 novembre 2021

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son inaction devant l'ampleur de la crise en santé mentale engendrée par la pandémie et face aux délais d'attente grandissants pour l'accès à des services.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **39** en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour l'absence de mesures fortes afin de soutenir les personnes en situation de pauvreté en raison de la hausse du coût de la vie.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **40** en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

2 novembre 2021

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son refus de procéder à une hausse substantielle du salaire minimum afin de contrer les effets de la hausse du coût de la vie.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **41** en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Hivon (Joliette). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste dont la négligence et l'inaction ont conduit à la pire crise de l'histoire des services de garde éducatifs à la petite enfance au Québec, alors qu'un nombre record de parents attendent une place subventionnée pour leurs enfants et que la pénurie d'éducatrices est telle que les ratios d'éducatrices qualifiées ont été abaissés et que des bris de services sont constatés chaque jour.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **42** en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

2 novembre 2021

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour le sous-financement chronique imposé aux organismes communautaires, en dépit de leur apport essentiel dans le contexte de pandémie et de l'explosion des besoins des populations en situation de vulnérabilité.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **43** en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Fortin, leader de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de vision en matière de mobilité visant à réduire les temps de déplacements des usagers.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **44** en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

Est enfin mise aux voix la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que l'Assemblée approuve la politique générale du gouvernement.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

2 novembre 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **45** en annexe)

Pour : **72** Contre : **43** Abstention : **0**

À 12 h 06, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

Les travaux reprennent à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de féliciter le restaurant Comptoir, finaliste des prix Aliments du Québec au menu.

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Maison Elizabeth.

M. Fitzgibbon (Terrebonne) fait une déclaration afin de souligner le Mois de l'économie sociale.

2 novembre 2021

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de souligner le cinquième anniversaire de l'organisme Grand Potager.

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jules « The Foot » Leboeuf, pilote d'hydroplane.

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin de demander au gouvernement d'augmenter le soutien financier aux organismes communautaires.

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire du Comptoir alimentaire Drummond.

Mme Proulx (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de rendre un hommage posthume à M. Rémy Langevin, maire de Montmagny.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de souligner le travail du Comité Logement Lachine-LaSalle.

À 13 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 03.

2 novembre 2021

Moment de recueillement

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 2 novembre 2021, que lui a adressée M. Pierre Arcand, président du caucus de l'opposition officielle, l'informant que Mme Marie Montpetit, députée de Maurice-Richard, n'est plus membre du caucus de l'opposition officielle depuis le 1^{er} novembre 2021.

(Dépôt n° 58-20211102)

Présentation de projets de loi

M. Girard, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 5 Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 25 mars 2021 et à certaines autres mesures

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **46** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 5.

2 novembre 2021

Dépôts de documents

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel 2021-2021 du Bureau de la sécurité privée;
(Dépôt n° 59-20211102)

La planification stratégique 2021-2024 du Commissaire à la lutte contre la corruption.
(Dépôt n° 60-20211102)

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel d'activités 2020-2021 de l'Autorité des marchés publics.
(Dépôt n° 61-20211102)

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 3 novembre 2021, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».
(Dépôt n° 62-20211102)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Bonnardel, ministre des Transports, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, Mme Rizqy (Saint-Laurent) retire certains propos non parlementaires.

2 novembre 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent) dépose :

Une recherche, publiée par Réseau Environnement, intitulée *Dépistage du plomb dans l'eau potable, Comparaison de deux méthodes d'analyse : l'analyse par ICP-MS et par analyseur ASV portatif.*

(Dépôt n° 63-20211102)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec Mme Guilbault, vice-première ministre, Mme Dorion (Taschereau), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Roy (Bonaventure), propose :

QUE l'Assemblée nationale se rappelle avec tristesse et douleur les tragiques événements survenus le 31 octobre 2020 à Québec, causant la mort de Madame Suzanne Clermont et de Monsieur François Duchesne et blessant grièvement cinq personnes;

QU'elle souligne la force de caractère et la résilience des victimes survivantes;

QU'elle souligne le travail des premiers répondants qui ont fait preuve de grand courage afin de sauver des vies;

QU'enfin, elle observe une minute de silence à la mémoire des victimes et en solidarité avec leurs familles.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 47 en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

2 novembre 2021

M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec Mme Richard (Duplessis), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Roy (Bonaventure) présente une motion concernant la maltraitance organisationnelle envers les personnes âgées; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Tanguay (LaFontaine), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Roy (Bonaventure), présente une motion concernant un mandat à confier au Directeur général des élections afin qu'il signale toute publicité gouvernementale payée par les fonds publics ayant des apparences partisans ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Girard, ministre des Finances, conjointement avec M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Roy (Bonaventure), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec rende hommage à M. Michel Nadeau, l'une des figures marquantes de l'économie québécoise;

QU'elle souligne sa carrière exceptionnelle de journaliste économique et sa grande capacité à expliquer et à vulgariser le fonctionnement de l'économie;

QU'elle souligne sa contribution à titre de vice-président de la Caisse de dépôt et placement du Québec dans le développement des entreprises québécoises;

QU'elle souligne son engagement pour la saine gouvernance des entreprises par sa participation à la fondation de l'Institut de la gouvernance d'organisations privées et publiques, l'IGOPP;

2 novembre 2021

QU'elle transmette ses condoléances à sa famille, à ses proches, et à ses collègues;

Enfin, qu'elle invite ses membres à observer une minute de silence en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **48** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 92, Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif.

2 novembre 2021

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le mercredi 3 novembre 2021, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Rizqy (Saint-Laurent).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le premier ministre a maintes fois déclaré que l'éducation était sa première priorité ;

QU'elle prenne acte que le taux de décrochage scolaire a doublé dans plusieurs régions du Québec ;

QU'elle constate qu'il y a plus de 30 000 enseignants non légalement qualifiés dans le réseau de l'éducation ;

QU'elle prenne acte que plusieurs membres du personnel des directions d'écoles ont quitté le réseau pour cause d'épuisement ;

QU'elle prenne acte que des centaines d'aspirants enseignants n'ont pas accès à une maîtrise qualifiante en dépit du fait que leur dossier satisfait aux conditions d'admissions ;

QU'elle constate que des parents d'élèves avec des besoins particuliers doivent envoyer leur facture au ministre pour se faire rembourser des services que leurs enfants auraient dû recevoir à l'école ;

2 novembre 2021

QU'elle prenne acte qu'une pénurie de personnel importante sévit dans les services de garde scolaire ;

QU'elle constate que le ministre de l'Éducation n'a pas été en mesure de mettre en œuvre une réponse satisfaisante à ces enjeux ;

QU'enfin, elle exige du premier ministre qu'il nomme dans les plus brefs délais un nouveau ministre de l'Éducation à même de déployer le leadership nécessaire pour rassembler l'ensemble des acteurs du réseau de l'éducation pour redresser la barre.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 18, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 28.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, propose que le principe du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

2 novembre 2021

Le débat est ajourné au nom de Mme St-Pierre (Acadie).

Débats de fin de séance

À 18 h 30, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Leitão (Robert-Baldwin) à M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, portant sur le sujet suivant : « les attentes des Québécois face à la COP26 ».

À 18 h 43, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 3 novembre 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

2 novembre 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle :

(Vote n° 26)

POUR - 43

Anglade (PLQ)	Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Richard (PQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Cicccone (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)

CONTRE - 72

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

2 novembre 2021

Sur la motion pour formuler un grief de Mme David (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 27)

(Identique au vote n° 26)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Gaudreault (Jonquière) :

(Vote n° 28)

(Identique au vote n° 26)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques) :

(Vote n° 29)

(Identique au vote n° 26)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Melançon (Verdun) :

(Vote n° 30)

(Identique au vote n° 26)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Fontecilla (Laurier-Dorion):

(Vote n° 31)

(Identique au vote n° 26)

2 novembre 2021

Sur la motion pour formuler un grief de M. Arcand (Mont-Royal–Outremont) :

(Vote n° 32)

(Identique au vote n° 26)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Ghazal (Mercier):

(Vote n° 33)

(Identique au vote n° 26)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Perry Mélançon (Gaspé):

(Vote n° 34)

(Identique au vote n° 26)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Derraji (Nelligan):

(Vote n° 35)

(Identique au vote n° 26)

2 novembre 2021

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) :

(Vote n° 36)

(Identique au vote n° 26)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme St-Pierre (Acadie) :

(Vote n° 37)

(Identique au vote n° 26)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Leitão (Robert-Baldwin) :

(Vote n° 38)

(Identique au vote n° 26)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Birnbaum (D’Arcy-McGee) :

(Vote n° 39)

(Identique au vote n° 26)

2 novembre 2021

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) :

(Vote n° 40)

(Identique au vote n° 26)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) :

(Vote n° 41)

(Identique au vote n° 26)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Hivon (Joliette) :

(Vote n° 42)

(Identique au vote n° 26)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition :

(Vote n° 43)

(Identique au vote n° 26)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Fortin, leader de l'opposition officielle:

(Vote n° 44)

(Identique au vote n° 26)

2 novembre 2021

Sur la motion de M. Legault, premier ministre :

(Vote n° 45)

POUR - 72

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

CONTRE - 43

Anglade (PLQ)	Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Richard (PQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)

2 novembre 2021

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 46)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (IND)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	(Chauveau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Prévost)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

2 novembre 2021

Sur la motion de Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 47)

(Identique au vote n° 46)

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 48)

(Identique au vote n° 46)
